



**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

6

## Recenser les actions d'EAC dans ADAGE pour formaliser le volet culturel du projet d'établissement

→ Le recensement des actions d'EAC dans ADAGE doit accompagner la stratégie de mise en oeuvre de l'école, du collège et du lycée. Les projets recensés permettent d'établir une analyse de situation sur l'EAC et les dispositifs mis en oeuvre en articulation avec les objectifs de réussite fixés pour les élèves, ainsi que la nature des domaines et des partenariats artistiques et culturels mobilisés.

Elles permettent de formaliser le volet culturel du projet d'établissement. Les éléments recensés permettent par ailleurs d'extraire le parcours d'EAC individualisé de chaque élève, les données étant directement rattachées au LSU dans le premier degré.

Recensement et volet culturel du projet d'établissement

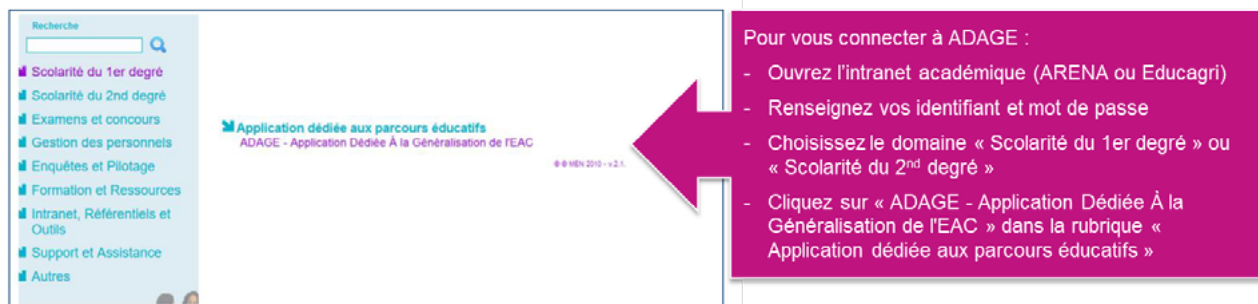


## ACCÈS À ADAGE

L'application ADAGE est accessible à la communauté éducative via le portail d'application ARENA :

accès INTRANET (au sein du réseau interne de l'académie) : <https://intranet.in.ac-versailles.fr>

accès INTERNET : <https://id.ac-versailles.fr>



Prérequis : se connecter avec le profil « Rédacteur de projets ». Ce profil est attribué par le directeur d'école, l'IEN de circonscription ou le chef d'établissement. Vidéo tutoriel <https://www.dailymotion.com/video/x7yppdmf> (durée : 1mn17).

## MODALITÉS DU RECENSEMENT

### Les profils

Le profil rédacteur de projets est attribué sur ADAGE par le **chef d'établissement/directeur d'école** au **professeur référent culture** ou **aux professeurs porteurs de projets** afin de pouvoir procéder au **recensement**. Le professeur référent culture peut attribuer ce profil à d'autres enseignants porteurs de projets.

### Calendrier et modalités d'utilisation

**Le recensement des actions d'éducation artistique et culturelle dans ADAGE sera ouvert dès la rentrée scolaire 2026.** Un courrier d'information complémentaire assorti d'une fiche technique sera envoyé à l'issue de la campagne d'appel à projets de façon à accompagner les équipes dans le travail de recensement. Des temps de formation seront proposés en distanciel aux IEN, directeurs d'école, professeurs référents culture et professeurs porteurs de projet. Les conseillers pédagogiques dans le premier degré et les professeurs référents culture territoriaux dans le second degré accompagneront le travail de recensement.

Les dispositifs faisant l'objet d'un appel à projets sur ADAGE (ex. : **Projets ACTE** ou **programmes d'excellence**) apparaissent automatiquement dans le recensement. Cependant, il appartient aux équipes de **renseigner** systématiquement **le groupe classe concerné** de façon à ce qu'il apparaisse dans le parcours d'EAC de chaque élève (**saisie des effectifs réels**).

### Réunions en distanciel d'accompagnement au recensement

Pour tous les porteurs de projets : **Mercredi 13 janvier 2025 de 15h à 16h30**

Lien de connexion : <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/380585/hash/976b313ae488cfc3b47c4733a4bc229385c095ab>

Pour les nouveaux professeurs référents culture : **Mercredi 3 février de 15h à 16h30**

Lien de connexion : <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/370158/hash/60d6534c614e31b6de73ec8c03e729b23839dc0b>

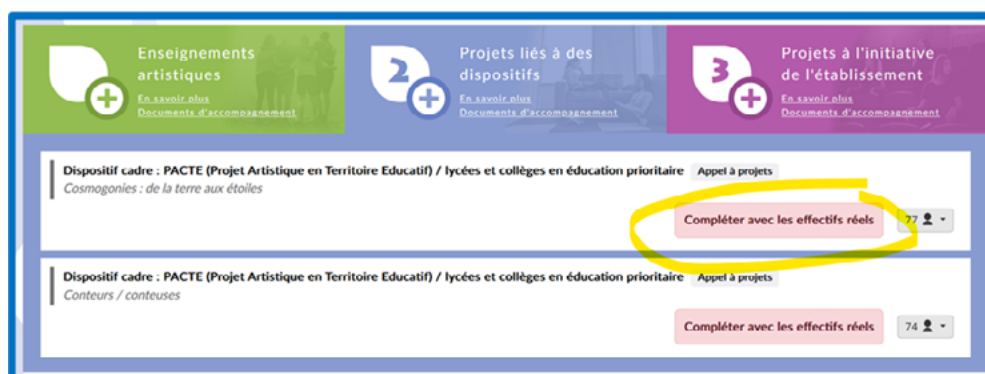
Les professeurs référents culture territoriaux sont à la disposition des équipes pour accompagner la formalisation de leur volet culturel sur ADAGE.

### Les catégories de recensement

Il est fondamental de préciser **pour chaque action les piliers de l'EAC concernés** (acquisition des connaissances, rencontre avec les œuvres et les professionnels, pratique artistique et scientifique) et s'ils s'inscrivent dans une **démarche de projet** de façon à privilégier une approche qualitative des actions mises en œuvre à l'échelle de l'établissement et de l'académie :

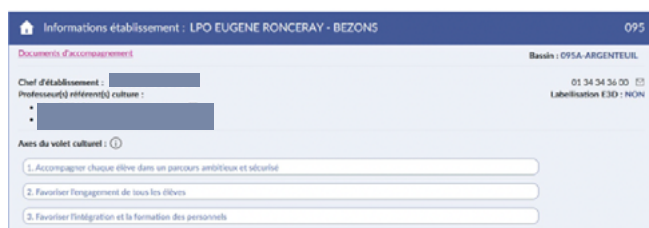
- les enseignements artistiques ;
- les projets liés à un dispositif (rattaché à l'appel à Projet ACTE et aux appels à candidature pour les programmes d'excellence) ;
- les projets à l'initiative de l'établissement.

**Nomenclature pour le recensement** des projets 1er et 2nd degré sur ADAGE : <https://www.ac-versailles.fr/media/61175/download>



## ANALYSE DE SITUATION : VOLET CULTUREL DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le chef d'établissement/directeur d'école est invité, par le biais d'ADAGE et en appui sur l'expertise du professeur référent culture et/ou des professeurs coordonnateurs de projets, à **formaliser le volet culturel de son projet d'établissement/d'école**, à mettre en cohérence les actions éducatives et les enseignements et à envisager des perspectives de travail fondées sur l'analyse de situation.



Les actions d'éducation artistique et culturelle, articulées aux axes du projet d'établissement/école, permettent de fixer des objectifs de réussite pour les élèves. Les éléments renseignés par la direction de l'établissement/école constituent un **indicateur qualitatif incontournable** pour une appréhension des indicateurs quantitatifs saisis dans ADAGE.

## L'analyse de situation permet d'expliciter :

- la mise en cohérence des actions et des enseignements ;
- les niveaux scolaires et/ou cycles d'enseignements et/ou filières privilégiés ;
- les domaines artistiques et culturels choisis en fonction des publics scolaires cibles ;
- l'articulation entre les actions mises en œuvre et le profil de l'établissement (CSP, ruralité) ;
- les difficultés éventuelles rencontrées (problématique de transport par exemple) ;
- la complémentarité entre les enseignements et les projets menés en EAC et les autres actions conduites au sein de l'établissement (par exemple au titre de l'EMI et/ou des relations internationales) ;
- la façon dont la mise en œuvre de l'EAC contribue au pilotage et au rayonnement de l'établissement scolaire ;
- le rayonnement du volet culturel de ce projet sur le territoire et en lien avec les parents d'élèves ;
- le lien entre le volet culturel du projet d'établissement et le projet académique ;
- les perspectives de travail fondées sur l'analyse de situation ;
- les besoins en formation pour accompagner la mise en œuvre de ces perspectives.

## Exemples d'analyses de situation :

### premier degré:

L'école s'inscrit dans un territoire caractérisé par une grande diversité sociale, culturelle et linguistique. Elle accueille notamment des élèves allophones scolarisés en UPE2A ainsi que des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont certains bénéficient d'un accompagnement spécifique.

Dans ce contexte, les enjeux éducatifs sont multiples : favoriser l'accès à la langue orale et écrite, construire des repères culturels communs, développer le lexique et soutenir l'engagement des élèves dans les apprentissages. L'accès à l'offre culturelle étant inégal selon les familles, l'école joue un rôle déterminant dans la réduction de ces écarts.

-->Une ambition : un parcours EAC structuré, inclusif et incarné

L'école s'est engagée dans la construction d'un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent, progressif et ambitieux, permettant à chaque élève de rencontrer des œuvres, de pratiquer et d'acquérir des connaissances, conformément aux trois piliers de l'EAC.

Cette démarche repose sur un axe fort du projet d'école : faire de l'EAC un levier d'inclusion, de langage et d'ouverture culturelle.

-->La Ruche : un espace culturel au cœur de l'école

Afin d'ancrer concrètement cette ambition, l'école a créé La Ruche, un espace dédié à la culture et à la création artistique au sein même de l'établissement.

La Ruche constitue :

un lieu de rencontre avec les œuvres et les artistes (expositions, installations, raconte-tapis...)  
un espace de pratique artistique pour les élèves  
un support de médiation culturelle, accessible à toutes les classes

Cet espace permet de rendre la culture visible, accessible et régulière dans le quotidien des élèves, en dépassant le caractère ponctuel des sorties culturelles.

-->Une mise en œuvre fondée sur l'inclusion et la diversité des approches

Les projets développés s'appuient sur des formes artistiques variées (arts visuels, arts numériques, littérature,

### second degré:

Analyse de la situation : ⓘ

Le lycée [ ] propose à tous ses élèves, une ouverture culturelle ambitieuse malgré sa situation en zone rurale, éloignée des centres de culture. L'établissement valorise une démarche d'ouverture européenne grâce à son label Euroscol, s'investit dans la promotion du développement durable et de la santé via les labels 2E3D (niveau 3) et Édusanté (niveau 2). Ainsi nous pouvons croiser les enjeux culturels, écologiques et citoyens. Nous nous félicitons d'avoir créé et renforcé au fil des années, des liens forts avec nos partenaires institutionnels et de proximité, tout particulièrement sur notre territoire éducatif.

Les nombreux projets conduits par les enseignants, les trois professeurs référents culture et toute l'équipe éducative (16 appels à projets et dispositifs, dont 4 projets ACTE, et un programme d'excellence « Un orchestre au bahut » / 24 autres projets) visent à ouvrir nos élèves à de nouveaux langages et à des pratiques qui les incitent à sortir de leur zone de confort et valorisent leurs compétences transversales, les confrontent ainsi à des exigences audacieuses mais stimulantes. Nous tentons ainsi de contribuer au rayonnement de notre établissement sur le territoire, à lui donner une dimension nationale voire internationale.

Les enseignements artistiques en Arts plastiques et les ateliers de théâtre rayonnent largement dans notre établissement.

Nos 15 ambassadeurs culture ont rejoint avec enthousiasme le projet « La traversée » mené par le parrain 2025-2026, Jean-Raymond Jacob de la Cie Oposito - CNAREP. Ils ont contribué à l'animation de la vie artistique et culturelle de notre lycée. Ils ont participé aux rencontres départementales à la Clef, à Saint-Germain, à la Traversée de la biodiversité au MNHN, à la journée de préparation et au 5ème Congrès du 16 avril dans le Parc de la Villette. Une de nos élèves fait partie de l'équipe pilote des ELAC. La réduction de la dotation du pass Culture nous a incités cette année à privilégier les dispositifs "cadre" (projets ACTE, dispositifs Cinéma) en proposant toutefois d'accompagner les sorties (billetterie). Une enveloppe est conservée pour la rentrée 2026-2027. Il est toutefois difficile pour le lycée de soutenir financièrement l'ensemble des déplacements souhaités par les équipes pédagogiques.

Nous tentons de répondre au mieux à l'objectif de généralisation de l'EAC dans notre lycée [Enseignements artistiques 11 %, Appels à projets et dispositifs 55 %, le reste pour des projets à l'initiative de l'établissement 77 %. Toutes actions confondues 83 %] et de s'ouvrir aux différents domaines (Théâtre, Musique, Mémoire, Cinéma, univers du livre, de la lecture et des écritures, Arts visuels, Arts plastiques, Arts appliqués, Photographie, Média et information, Arts de la rue, CST et Patrimoine)

Tous nos projets et actions sont valorisés sur Adage, le site de l'établissement et les padlets dédiés.